

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03743

Numéro SIREN : 794 223 057

Nom ou dénomination : A.E.C PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/013388

SASU AEC PROPRETE

7 RUE ROGER LENOIR

69100 VILLEURBANNE

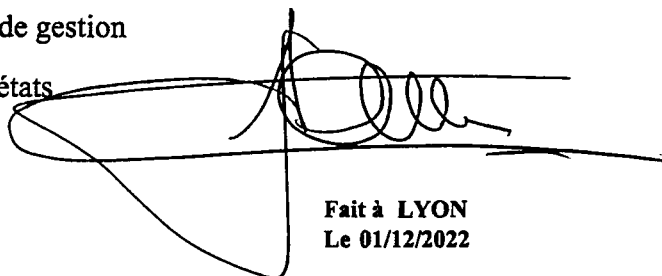
Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Activité principale de l'entreprise : Nettoyage de locaux

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels
- Le dossier fiscal
- Le dossier de gestion
- Les autres états



**Fait à LYON
Le 01/12/2022**

Bruno REYMOND
Expert-comptable

Valère FRAGOLA
Expert-comptable

ERIVAL - Sté d'Expertise comptable
22 Avenue René Cassin

69009 LYON
04 37 64 46 90

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	58 000		58 000	58 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	5 600	5 063	537	1 991	1 454	73.03
	Autres immobilisations corporelles	22 256	22 169	87	1 808	1 721	95.20
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	180		180	180		
Total II		86 036	27 232	58 804	61 979	3 175	5.12
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	1 766		1 766	1 486	280	18.81
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	217 826	38 900	178 925	189 629	10 704	5.64
	Autres créances	7 417		7 417	12 188	4 772	39.15
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	28 000		28 000	100 000	72 000	72.00
	Disponibilités	202 097		202 097	190 623	11 474	6.02
	Charges constatées d'avance (3)	2 753		2 753	3 962	1 209	30.52
	Total III	459 858	38 900	420 958	497 889	76 931	15.45
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		545 894	66 132	479 762	559 868	80 106	14.31

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

46 680

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022 12	Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 000	7 000		
	Réserves				
	Réserve légale	700	700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	109 511	242 243	132 732	54.79
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	166 247	111 268	54 979	49.41
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	283 457	361 211	77 753	21.53
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	294	263	30	11.56
	Emprunts et dettes financières diverses	325	43	282	659.87
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 141	52 075	23 934	45.96
	Dettes fiscales et sociales	161 401	146 276	15 124	10.34
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	6 144		6 144	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	196 304	198 657	2 353	1.18
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	479 762	559 868	80 106	14.31

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

196 304

198 657

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 479 761.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 951 832.00 Euros et dégagant un bénéfice de 166 246.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	58 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 600		
Matériel de transport	14 124		400
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 731		
TOTAL	27 456		400
Prêts, autres immobilisations financières	180		
TOTAL	180		
TOTAL GENERAL	85 636		400

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			58 000	58 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 600	5 600
Matériel de transport			14 524	14 524
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 731	7 731
TOTAL			27 856	27 856
Prêts, autres immobilisations financières			180	180
TOTAL			180	180
TOTAL GENERAL			86 036	86 036

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 609	1 454		5 063
Matériel de transport	14 124	313		14 437
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 923	1 808		7 731
TOTAL	23 657	3 575		27 232
TOTAL GENERAL	23 657	3 575		27 232

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 454				
Matériel de transport	313				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 808				
TOTAL	3 575				
TOTAL GENERAL	3 575				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	30 476	8 424	0		38 900
TOTAL	30 476	8 424			38 900
TOTAL GENERAL	30 476	8 424			38 900
Dont dotations et reprises d'exploitation		8 424			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	180		180
Clients douteux ou litigieux	46 680	0	46 680
Autres créances clients	171 145	171 145	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 417	2 417	
Débiteurs divers	5 000	5 000	
Charges constatées d'avance	2 753	2 753	
TOTAL	228 175	181 315	46 860

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	294	294		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 141	28 141		
Personnel et comptes rattachés	66 248	66 248		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 082	24 082		
Impôts sur les bénéfices	19 162	19 162		
Taxe sur la valeur ajoutée	49 115	49 115		
Autres impôts taxes et assimilés	2 793	2 793		
Groupe et associés	325	325		
Autres dettes	6 144	6 144		
TOTAL	196 304	196 304		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	700			700

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements		
Installations techniques		
Matériels et outillages	LINEAIRE	2 ET 4 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	2 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	2, 3 ET 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	4 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	26
Total	26

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	294
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 445
Dettes fiscales et sociales	55 671
Autres dettes	4 428
Total	67 838

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 753
Total	2 753

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				40 633	40 633
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				7 477	7 477
- dotations de l'exercice				3 424	3 424
Total				10 901	10 901
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				47 774	47 774
- exercice				6 949	6 949
Total				54 724	54 724
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				5 849	5 849
- entre 1 et 5 ans				6 472	6 472
Total				12 321	12 321
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				404	404
Total				404	404

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	30/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social			7 000	7 000	7 000
Nbre des actions ordinaires existantes				700	700
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes			880 454	910 718	951 832
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			130 204	165 497	232 252
Impôts sur les bénéfices			25 142	36 490	54 006
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions			83 398	111 268	166 247
Résultat distribué			45 000	250 000	244 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				184.30	254.64
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				158.95	237.50
Dividende distribué à chaque action				357.14	348.57
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		10	13	16	15
Montant de la masse salariale de l'exercice			435 324	405 738	371 908
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice			67 467	99 069	87 652

SASU AEC PROPLETE
7 RUE ROGER LENOIR

69100 VILLEURBANNE



DOSSIER FISCAL

ERIVAL - Sté d'Expertise comptable
22 Avenue René Cassin

69009 LYON

AEC PROPLETE
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 7 rue Roger Lenoir, 69100 VILLEURBANNE
794223057 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 30 septembre 2022

Monsieur Antonio CABECAS, associé unique et Président de la société AEC PROPLETE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

La société poursuit son développement dans des conditions satisfaisantes malgré la crise économique et la guerre en Ukraine.

Notre marge brute globale reste stable puisqu'elle représente 84,37% du chiffre d'affaires contre 85,87% au titre de l'exercice précédent.

Notre valeur ajoutée représente quant à elle 72,14% du chiffre d'affaires contre 73,23% au titre de l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AC

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 951 832,00 euros contre 910 718,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,51%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 12 919,00 euros contre 10 559,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 22,35%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 26 994,00 euros contre 27 664,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,42%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 238 145,00 euros contre 216 143,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,18%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 067,00 euros contre 6 941,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,22%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 371 908,00 euros contre 405 738,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -8,34%.

Le montant des charges sociales s'élève à 87 652,00 euros contre 98 355,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,88%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 15,00 personnes contre 17,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -11,76%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 12 000,00 euros contre 19 040,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,97%.

Le montant des autres charges s'élève à 1 098,00 euros contre 22,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4890,91%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 745 864,00 euros contre 773 903,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,62%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 218 887,00 euros contre 147 374,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 48,52%.



Compte tenu d'un résultat financier de 1 452,00 euros (1 146,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 220 339,00 euros contre 148 520,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 48,36%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -86,00 euros contre -762,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 88,71%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 166 247,00 euros contre un bénéfice de 111 268,00 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 49,41%.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 479 762,00 euros contre 559 868,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -14,31%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 166 247,00 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	166 247,00 euros
A titre de dividendes	80 000,00 euros
Soit 114,28 euros par action	
Le solde	86 247,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 195 758,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 203 458,00 euros.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),



- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

172 000,00 euros, soit 247,71 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 172 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

250 000,00 euros, soit 357,14 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

45 000,00 euros, soit 64,2857 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.



CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

Conventions conclues par l'associé unique avec la Société :

Monsieur Antonio CABECAS est titulaire d'un compte courant créditeur d'un montant de 325 euros au 30 septembre 2022 non rémunéré.

Monsieur Antonio CABECAS loue un bureau et un espace de stockage à la société au lieu du siège social, location qui s'est élevée à un montant global de 10.840 euros en sus des charges locatives pour un montant de 2.434 euros au titre de l'exercice écoulé.

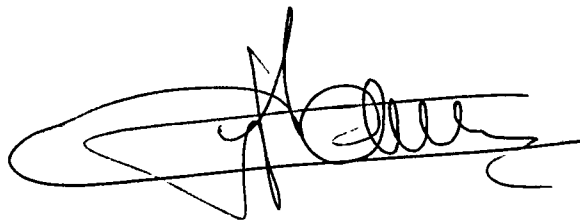
ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer sur la rémunération du Président.

Fait à VILLEURBANNE
Le 2 décembre 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Antonio Cabecas', written over a horizontal line.

AEC PROPLETE
Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros
Siège social : 7 rue Roger Lenoir, 69100 VILLEURBANNE
794223057 RCS LYON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 JANVIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 166 247,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	166 247,00 euros
A titre de dividendes	80 000,00 euros
Soit 114,28 euros par action	
Le solde	86 247,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 195 758,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 80.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

172 000,00 euros, soit 247,71 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 172 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

250 000,00 euros, soit 357,14 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2019 :

45 000,00 euros, soit 64,2857 euros par titre.

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 45 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président

